



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME

**Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Avenant n° 5
à la CPOM 2023 – 2025**

L'association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Elle a pour objet la gestion d'un organisme de formation, qui réalise des actions de formation continue, d'orientation, d'insertion, de qualification professionnelle, de certification et toute autre activité éducative susceptible de favoriser le développement des capacités culturelles, sociales et professionnelles des personnes dans et hors des entreprises.

En 2023, les trois entités (Ville de Dijon, Dijon métropole, CCAS de Dijon) ont souhaité renforcer leur partenariat et soutenir des actions du CESAM en concluant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023–2025 (DM2023_013_20230216) qui fixe les modalités de mise en œuvre et de financement des actions déployées par l'Association au titre du droit commun et de la politique de la ville.

Afin de maintenir l'offre de service auprès des habitants en 2026 et permettre la préparation de la future convention intégrant les financements de droit commun des partenaires et les orientations issues des échéances électorales, la convention a été prolongée d'une année par l'avenant n° 4 en décembre 2025.

Depuis 2024, le CESAM a créé et anime, sur le quartier des Grésilles, l'espace « Co-Hop », espace collaboratif à destination des acteurs du territoire et espace de lien social à destination des habitants. L'espace « Co-Hop » propose aux habitants de la Métropole dijonnaise un environnement propice à l'émergence d'idées et à l'émulation. La finalité est de mettre en mouvement la personne par le biais de rencontres, événements, activités, qui viendront enrichir ses idées / son projet.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'association a sollicité une subvention complémentaire auprès de la Ville de Dijon.

Un avenant n°5 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'association, pour la période 2023-2025, prévoit que la Ville versera à l'association, pour l'année 2026, une subvention complémentaire de 5 000 € destinée à financer la gestion de l'espace « Co-Hop ».

Cet avenant porte exclusivement sur le financement assuré par la ville de Dijon et n'entraîne aucune incidence financière pour Dijon métropole dont les engagements demeurent inchangés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n° 5 à la convention 2023-2025 conclue entre Dijon métropole, la Ville de Dijon et son CCAS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 39

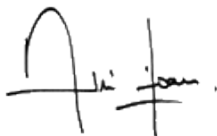
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

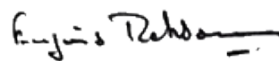
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Hoareau', with a stylized, cursive script.

Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Rebsamen', with a stylized, cursive script.